

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 MARS 2015** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absente :

Marie-Josée PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la session :

Lyne FOURNIER,	greffière adjointe (en l'absence pour vacances de la greffière).
----------------	--

15.40 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

15.41 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

- 15.1 IMPRESSIONS ET FRAIS DE POSTE DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS;
- 15.2 ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE – Modification à la résolution no 14-219;
- 15.3 COMITÉ DE PARENTS DE LA GARDERIE SCHTROUMFPETITS
Campagne de financement;
- 15.4 COALITION EAU SECOURS! – Rassemblement citoyen.

15-33

RÉSOLUTION NO 15-33 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

15.42 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 février 2015.

15-34

**RÉSOLUTION NO 15-34
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2015 tel que présenté.

15,43 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

15,44 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante fait un compte-rendu sur le carnaval. Elle souligne que plusieurs activités ont été populaires, entre autres les jeux gonflables, le traîneau à chiens, le conteur, l'arbalète et la peinture sur neige. Elle souligne que les feux d'artifice ont également été très appréciés. Elle mentionne que l'an prochain, le carnaval se déroulera sur une journée.

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Il mentionne que le parc veut faire l'acquisition d'un autobus pour les visites d'usine. Ce véhicule remplacerait la tulipe mobile qui est maintenant hors d'usage.

15,45 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session.

15,46 COMPTES DU MOIS

15-35

**RÉSOLUTION NO 15-35
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS (271 789,49 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

15,47 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

15,48 HORTICULTURE – Contrat d’entretien 2015

15-36

**RÉSOLUTION NO 15-36
HORTICULTURE
MANDAT À LA FIRME
EMBELLISSEMENT PAYSAGER MYRIAM**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux pour la ville d’offrir en sous-traitance les travaux d’horticulture;
- 2 La firme Embellissement paysager Myriam a déposé une soumission qui répond aux exigences techniques et budgétaires de la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Embellissement paysager Myriam de Kingsey Falls pour exécuter les travaux d’horticulture de la municipalité pour la saison 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à verser un taux horaire de **TRENTE-TROIS DOLLARS (33,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à Embellissement paysager Myriam.

15,49 SÉCURITÉ ROUTIÈRE – Achat d’un afficheur de vitesse avec statistiques de trafic

15-37

**RÉSOLUTION NO 15-37
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ACHAT D’UN AFFICHEUR DE VITESSE
AVEC STATISTIQUES DE TRAFIC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des citoyens se plaignent de la vitesse des véhicules sur certaines artères du territoire municipal;
- 2 Une analyse de la circulation a été effectuée par la Sûreté du Québec sur le boulevard Marie-Victorin;
- 3 Il y a lieu que la ville installe un afficheur de vitesse pour inciter les usagers de la route à diminuer leur vitesse;

- 4 La firme Signalisation Kalitec inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Signalisation Kalitec inc. un afficheur de vitesse avec statistiques de trafic ainsi que trois (3) supports supplémentaires, le tout tel que prévu à la soumission no 31308, datée du 25 février 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (5 664,65 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Signalisation Kalitec inc.

Les membres du conseil demandent que les citoyens, messieurs Mastine et Lafond, soient informés qu'un afficheur de vitesse sera installé.

15.50 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

15-38 RÉSOLUTION NO 15-38 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- 2 L'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;
- 3 L'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;
- 4 Les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes* stipulent que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **APPROBATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datées du 13 février 2015 et autorise la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

15,51 AVIS DE PRÉSENTATION

15,51.1 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS – Règlement remplaçant le règlement n° 14-05

PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Christian CÔTÉ**, conseiller, qu'un **règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls** sera présenté à une session ultérieure. Ce règlement remplacera le règlement n° 14-05.

15,51.2 RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME N° 09-01

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME N° 09-01

Avis est donné par **Christian CÔTÉ**, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement édictant le plan d'urbanisme n° 09-01 afin :

- D'ajouter l'affectation « Récréotouristique »;
- De mettre à jour la matrice graphique;
- De mettre à jour la délimitation des zones inondables;
- De mettre à jour la délimitation du périmètre d'urbanisation;
- De créer l'affectation récréotouristique « Rec »;
- D'ajouter la délimitation des milieux humides;
- De modifier la délimitation de certaines affectations : industrielle « iN », agricole « A » et habitation « H ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15,51.3 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

Avis est donné par **Christian CÔTÉ**, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 09-02 afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 316 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions;
 - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A »;
 - La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs;
 - L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans les zones habitations « 5-H, 6-H et 7-H »;
 - L'ajout de dispositions concernant les zones tampons dans certaines zones industrielles;
 - L'ajustement au plan de zonage de la délimitation du périmètre d'urbanisation et de certaines zones.
- De mettre à jour la matrice graphique, la limite de la zone inondable et l'ajout de la délimitation des milieux humides au plan de zonage;
- D'ajouter des dispositions concernant les bâtiments accessoires dans la zone agricole et l'élevage d'animaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15,51.4 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 09-03

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 09-03

Avis est donné par **Christian CÔTÉ**, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement n° 09-03 afin :

- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la notion de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15,51.5 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 09-05

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 09-05

Avis est donné par **Christian CÔTÉ**, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats n° 09-05 afin :

- d'ajouter et de mettre à jour certaines définitions.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15,52 RÈGLEMENTS D'URBANISME – Adoption de projets

15,52.1 PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE PLAN D'URBANISME N° 09-01

15-39 **RÉSOLUTION NO 15-39**
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 15-02
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT
LE PLAN D'URBANISME N° 09-01 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de, **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement n° 15-02 Règlement amendement le règlement édictant le plan d'urbanisme n° 09-01.

Le présent projet de règlement n° 15-02 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- D'ajouter l'affectation « Récréotouristique »;
- De mettre à jour la matrice graphique;
- De mettre à jour la délimitation des zones inondables;
- De mettre à jour la délimitation du périmètre d'urbanisation;
- De créer l'affectation récréotouristique « Rec »;
- D'ajouter la délimitation des milieux humides;
- De modifier la délimitation de certaines affectations : industrielle « iN », agricole « A » et habitation « H ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 13 avril 2015, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

15,52.2 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

15-40 **RÉSOLUTION NO 15-40**
ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-03
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
ET ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TILSUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement n° 15-03 Règlement amendement le règlement de zonage n° 09-02.

Le présent projet de règlement n° 15-03 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 316 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions;
 - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A »;

- La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs;
 - L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans les zones habitations « 5-H, 6-H et 7-H »;
 - L'ajout de dispositions concernant les zones tampons dans certaines zones industrielles;
 - L'ajustement au plan de zonage de la délimitation du périmètre d'urbanisation et de certaines zones.
- De mettre à jour la matrice graphique, la limite de la zone inondable et l'ajout de la délimitation des milieux humides au plan de zonage;
 - D'ajouter des dispositions concernant les bâtiments accessoires dans la zone agricole et l'élevage d'animaux.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 13 avril 2015, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

15,52.3 PROJET DE RÈGLEMENT N° 15-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 09-03

15-41 RÉSOLUTION NO 15-41 ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-04 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 09-03 ET ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement n° 15-04 Règlement amendant le règlement de lotissement n° 09-03.

Le présent projet de règlement n° 15-04 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la notion de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 13 avril 2015, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

15,52.4 PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 09-05

15-42 RÉSOLUTION NO 15-42 ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 15-05 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 09-05

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement n° 15-05 Règlement amendant le règlement sur les permis et certificats n° 09-05.

Le présent projet de règlement n° 15-05 aura pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats afin :

- d'ajouter et de mettre à jour certaines définitions.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 13 avril 2015, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

15,53 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – Demande d'appui par l'adoption d'une résolution décrétant le mois d'avril « Mois de la jonquille »

**15-43 RÉSOLUTION NO 15-43
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- 2 La Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- 3 Grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- 4 Nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
- 5 Près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
- 6 Les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
- 7 Le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- 8 La Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille » que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

15,54 AFFAIRES NOUVELLES

15,54.1 IMPRESSIONS ET FRAIS DE POSTE DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS

15-44 **RÉSOLUTION NO 15-44**
IMPRESSIONS ET FRAIS DE POSTE DE LA
CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le coût des impressions et les frais de poste et de messagerie de la Corporation des loisirs de Kingsey Falls soient payés par la ville.

15,54.2 ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE – Modification à la résolution no 14-219

15-45 **RÉSOLUTION 15-45**
Modifie **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
R 14-219 **ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE**
 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 14-219

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté la résolution no 14-219 autorisant l'achat d'un camion autopompe-citerne;
- 2 Une modification doit être apportée à cette résolution relativement au nom du fournisseur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de modifier la résolution no 14-219 où le nom « Héloc Ltée » aurait dû se lire « Camions Hélie (2003).

15,54.3 COMITÉ DE PARENTS DE LA GARDERIE SCHTROUMFPETITS – Campagne de financement

15-46 **RÉSOLUTION NO 15-46**
CAMPAGNE DE FINANCEMENT
GARDERIE SCHTROUMFPETITS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le comité de parents de la Garderie Schtroumpetits de Kingsey Falls organise une campagne de financement pour offrir des activités et des spectacles aux enfants de la garderie;
- 2 Le comité de parents de la garderie Schtroumpetits a présenté une demande à la ville pour qu'elle participe à la prochaine campagne de financement qui consiste au tirage au sort de paniers de produits et de services de Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu d'encourager cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DON.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à donner au comité de parents de la Garderie Schtroumpfpetits, dans le cadre de sa campagne de financement, **deux (2) certificats de CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** chacun applicable sur les frais d'inscription à une activité organisée par la Ville ou la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

15,54.4 COALITION EAU SECOURS! – Rassemblement citoyen

Le conseil municipal accuse réception, sans y donner suite, d'une invitation au rassemblement citoyen de la Coalition Eau Secours qui se tiendra le 22 mars 2015.

15,55 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 30.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Lyne Fournier
Greffière adjointe

